

# Neutradol Fraîcheur Verte DIFFUSEUR anti-odeurs

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Date d'émission: 18/12/2015 Date de révision: 01/10/2021 Remplace la fiche: 28/04/2019 Version: 2

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Neutradol Fraîcheur Verte DIFFUSEUR anti-odeurs  
Code-barres : 5013912900660  
Type de produit : Destructeur d'odeurs  
Code de produit : SR1-AA02S  
UFI : 61P0-A0W1-P007-WRX3

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

M S George Limited  
St. George's House, 13-17 St. George's Road,  
Richmond, Surrey, TW9 2LE - United Kingdom  
T +44(0)20 8332 1515 - F +44(0)20 8332 1771  
[sales@msg.co.uk](mailto:sales@msg.co.uk)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44(0)20 8332 1515  
Les heures de bureau seulement.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — H412  
Danger chronique, Catégorie 3

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -  
Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.  
Phrases EUH : EUH208 - Contient d-limonene, Hexyl cinnamic aldehyde, Eucalyptol, Eugenol, Citronellol, Citronellal, Alpha-pinenes, Benzisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.  
Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable  
Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Neutradol Fraîcheur Verte DIFFUSEUR anti-odeurs

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
(R)-p-mentha-1,8-diène (Note C)	(N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5 (N° Index) 601-029-00-7 (N° REACH) 01-2119529223-47	0,1 - 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
HEXYL CINNAMAL	(N° CAS) 101-86-0 (N° CE) 202-983-3 (N° REACH) 01-2119533092-50	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
EUCALYPTOL	(N° CAS) 470-82-6 (N° CE) 207-431-5 (N° REACH) 01-2119967772-24	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1, H317
Kampfer substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 76-22-2 (N° CE) 200-945-0	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 STOT SE 2, H371
EUGENOL	(N° CAS) 97-53-0 (N° CE) 202-589-1 (N° REACH) 01-2119971802-33	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
3,7-dimethyl-6-octen-1-ol (citronellol)	(N° CAS) 106-22-9 (N° CE) 203-375-0 (N° REACH) 01-2119453995-23	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Citronellal	(N° CAS) 106-23-0 (N° CE) 203-376-6	< 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
acétate d'isopentyle substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR) (Note C)	(N° CAS) 123-92-2 (N° CE) 204-662-3 (N° Index) 607-130-00-2	< 1	Flam. Liq. 3, H226
ALPHA PINENE NATURAL	(N° CAS) 80-56-8 (N° CE) 201-291-9 (N° REACH) 01-2119519223-49	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
2,6-Di-tert-butyl-p-kresol;2,6-Di-tert-butyl-p-cresol;Дибутилпаракрезол;2,6-Di-tert-butyl-p-kresol;2,6-Di-tert-butyl-p-krezol;2,6-Ditertiary-butyl-para-cresol;2,6-Di-tert-butyl-p-kresol (bútylhýdroxýtólúen);Hidroxitoluenobutilado (2,6-Di-terc-butyl-p-cresol) (BHT);2,6-di-terc-butyl-p-krezol;Butylated hydroxytoluene;2,6-Diterc-butyl-p-cresol;Hidroxitolueno butilado, BHT;Butylhydroxytoluol (BHT);2,6-Di-tert-butyl-4-kresol;Hidroxitolueno butilado (BHT);2,6-Di-tert-butyl-p-crésol;2,6-Di-tert-butyl-p-crésol (vapeur et aérosol) # Di-tert-butyl-4-methylfenol (damp en aérosol);2,6-Di-tert-butyl-p-kresol [Hidroksitoluena terbutil] # 2,6-Di-tert-butyl-p-cresol [Butylated hydroxytoluene (BHT)];2,6-Di-tert-butyl-p-cresol (Butylhydroxytoluene) substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 128-37-0 (N° CE) 204-881-4 (N° REACH) 01-2119565113-46	< 0,1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	< 0,1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
Sodium Hydroxide substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	< 0,1	Skin Corr. 1A, H314

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6	(C >= 0,05) Skin Sens. 1, H317
Sodium Hydroxide	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	(0,5 =<C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (0,5 =<C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 =<C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314

# Neutradol Fraîcheur Verte DIFFUSEUR anti-odeurs

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucune en utilisation normale. Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucune en utilisation normale. Peut provoquer une irritation légère.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucune en utilisation normale. Peut provoquer une irritation légère.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
--------------------------------	--

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non inflammable.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Non requise dans les conditions d'emploi normales.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	---

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".



# Neutradol Fraîcheur Verte DIFFUSEUR anti-odeurs

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Gants de protection

### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### Contrôle de l'exposition du consommateur:

Utilisez-le comme indiqué sur l'étiquette.

### Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: gel.
Couleur	: Vert.
Odeur	: parfumée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Matières solides comburantes Non applicable.
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

# Neutradol Fraîcheur Verte DIFFUSEUR anti-odeurs

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

DL50 orale 1020 mg/kg de poids corporel

DL50 voie cutanée 4115 mg/kg de poids corporel

CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h) 100 mg/l

#### HEXYL CINNAMAL (101-86-0)

DL50 orale > 2450 mg/kg de poids corporel

DL50 voie cutanée > 3000 mg/kg de poids corporel

CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h) > 5000 mg/l

#### EUGENOL (97-53-0)

DL50 orale 2300 mg/kg de poids corporel

DL50 voie cutanée > 2000 mg/kg de poids corporel

CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h) > 2580 mg/l

#### Citronellal (106-23-0)

DL50 orale 2500 mg/kg de poids corporel

DL50 voie cutanée 2500 mg/kg de poids corporel

#### ALPHA PINENE NATURAL (80-56-8)

DL50 orale 3500 mg/kg de poids corporel

DL50 voie cutanée > 5000 mg/kg de poids corporel

#### Kampfer (76-22-2)

DL50 orale 1500 mg/kg de poids corporel

CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h) 15 mg/l/4h

#### 3,7-diméthyl-6-octen-1-ol (citronellol) (106-22-9)

DL50 orale 3450 mg/kg de poids corporel

DL50 voie cutanée 2650 mg/kg de poids corporel

#### EUCALYPTOL (470-82-6)

DL50 orale 2480 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

# Neutradol Fraîcheur Verte DIFFUSEUR anti-odeurs

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

CL50 poisson 1	2,18 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	2,94 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	0,11 mg/l

#### Sodium Hydroxide (1310-73-2)

CL50 poisson 1	> 35 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 33 mg/l waterflea

#### (R)-p-mentha-1,8-diène (5989-27-5)

CL50 poisson 1	0,72 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,36 mg/l

#### HEXYL CINNAMAL (101-86-0)

CL50 poisson 1	1,7 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 0,32 mg/l

#### EUGENOL (97-53-0)

CL50 poisson 1	5,6 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,9 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	15,4 mg/l

#### ALPHA PINENE NATURAL (80-56-8)

CL50 poisson 1	0,28 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,44 mg/l waterflea

#### 3,7-dimethyl-6-octen-1-ol (citronellol) (106-22-9)

CL50 poisson 1	10 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	17,48 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	2,38 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

Log Pow	0,7
---------	-----

#### Sodium Hydroxide (1310-73-2)

Log Pow	-3,88
---------	-------

#### HEXYL CINNAMAL (101-86-0)

Log Pow	5,3
---------	-----

#### EUGENOL (97-53-0)

Log Pow	2,27
---------	------

#### ALPHA PINENE NATURAL (80-56-8)

Log Pow	4,32
---------	------

#### 3,7-dimethyl-6-octen-1-ol (citronellol) (106-22-9)

Log Pow	3,1
---------	-----

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

# Neutradol Fraîcheur Verte DIFFUSEUR anti-odeurs

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éviter le rejet dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

# Neutradol Fraîcheur Verte DIFFUSEUR anti-odeurs

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 2
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient D-LIMONENE, Hexyl cinnamic aldehyde, EUCALYPTOL, EUGENOL, CITRONELLOL, CITRONELLAL, ALPHA-PINENES, BENZISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*